

Rester ferme après Ramadan

Shaykh 'Abdullah Ibn Salih Al-Fawzan

Sufyan Ibn 'Abdillah (*radiallahu 'anhu*) a dit :

« ô messager d'Allah, dis-moi quelque chose sur l'islam, sur laquelle je n'interrogerai personne après toi. Il dit : « *Dis : « Je crois en Allah » et ensuite reste ferme (sur cela).* » [1]

Ce hadith est la preuve que le serviteur est obligé, après avoir cru en Allah, de persévérer et d'être ferme dans son obéissance à Lui, en accomplissant les actes obligatoires et en évitant les interdits. Ceci est réalisé en suivant le Chemin Droit, qui est la Religion ferme, sans s'en éloigner à droite ou à gauche.

Si un musulman a vécu pendant Ramadan et a passé ses jours dans le jeûne et ses nuits dans la prière et que pendant ce mois il s'est habitué à faire des actes de bien, il doit rester sur cette obéissance à Allah à tout moment (après cela). Ceci est le vrai état du serviteur (*'abd*), en effet, le Seigneur des mois est Unique et Il est Vigilant et Témoin de Ses serviteurs à tout moment.

En effet, le fait d'être ferme après Ramadan et de rectifier ses paroles et actes est parmi les plus grands signes que la personne a tiré avantage du mois de Ramadan et qu'elle a lutté dans l'obéissance. Ce sont les signes de l'acceptation et du succès.

En outre, les actes d'un serviteur ne s'arrêtent pas avec la fin d'un mois et le commencement d'un autre. Plutôt ils continuent et s'étendent jusqu'à ce que vienne la mort, car Allah dit :

« et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort). » [sourate Al-Hijr : 99]

Si le jeûne de Ramadan prend fin, le jeûne volontaire est toujours prescrit pendant l'année entière et la louange est à Allah. Etre debout dans la prière la nuit pendant Ramadan prend fin, mais l'année entière est un temps pour accomplir la prière de nuit. Et si *Zakatul-Fitr* prend fin, il y a toujours la *Zakat* obligatoire, de même que l'aumône volontaire qui dure l'année entière.

De même pour la récitation du Qur'an et la réflexion sur sa signification et que tous les autres actes pieux qui sont aimés, ils peuvent être faits à tout moment. Parmi les nombreuses générosités qu'Allah a accordé à Ses serviteurs est qu'Il a placé pour eux de nombreux types différents d'actes d'adoration et Il a fourni beaucoup de moyens pour faire de bonnes actions. Donc, l'enthousiasme et l'ardeur du musulman doivent être constants et il doit rester au service de son Maître.

Il est malheureux de trouver certaines personnes accomplissant différents types d'actes pieux pendant Ramadan – préserver strictement leurs cinq prières quotidiennes dans le *masjid*, réciter abondamment le Qur'an et donner l'aumône. Mais quand Ramadan prend fin, ils deviennent paresseux dans leur adoration. Parfois, ils abandonnent même les obligations, et généralement la prière en congrégation et spécifiquement, la prière du *Fajr*!

Et ils commettent même des actes interdits comme de dormir aux temps des prières, se rendre aux lieux de sottise et de divertissement et se mélangeant dans les parcs, particulièrement le jour du *'Id*! L'aide contre ces maux vient seulement par la Grâce d'Allah. Ainsi, ils démolissent ce qu'ils ont construit et ils détruisent ce qu'ils ont établi. C'est une indication de privation et un signe de perte. Nous demandons à Allah Sa protection !

En effet, ces gens prennent le repentir et l'arrêt des mauvaises actions comme quelque chose de spécifique et limité (seulement) au mois de Ramadan. Donc ils arrêtent de faire ces (bons) actes quand le mois s'arrête. Ainsi, c'est comme s'ils avaient abandonné des péchés pour Ramadan et pas par crainte d'Allah! Combien est grand le mal de ces gens qui ne connaissent Allah que pendant Ramadan!

Vraiment, le succès qu'Allah accorde à Son serviteur réside dans le jeûne de Ramadan. Et Allah l'aide à faire ce qui est une grande bénédiction. Ainsi, cela appelle le serviteur à être reconnaissant envers son Seigneur. Et cette compréhension peut être trouvée dans la Parole d'Allah, après avoir achevé la faveur du mois de jeûne :

« Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants » [sourate Al-Baqara : 185]

Donc celui qui est reconnaissant en l'ayant jeûné, restera sur cette condition et continuera à accomplir des actes pieux.

En effet, le vrai musulman est celui qui loue et remercie son Seigneur pour lui avoir accordé la capacité de jeûner et d'accomplir le *qiyam* (la prière de nuit). Sa condition après Ramadan est meilleure que celle avant Ramadan. Il est plus prêt à obéir, désirent faire de bonnes actions et s'empresse d'accomplir les actes obligatoires. Car il a tiré avantage de cette grande école (Ramadan). Celui qui craint que son jeûne ne soit pas accepté, en effet Allah accepte seulement de ceux qui ont la *taqwa* (crainte emprunte de piété et plus encore, obéissance à Allah et éloignement de Ses interdits).

Les pieux prédécesseurs luttèrent pour compléter et perfectionner leurs actes, espérant ensuite, qu'ils seraient acceptés et craignant qu'ils soient rejetés. Des narrations de 'Ali (*radiallahu 'anhu*) rapportent qu'il a dit : « Soyez plus concerné par l'acceptation de vos actes que par l'acte lui-même. N'avez-vous pas entendu Allah dire :

« Allah n'accepte que de ceux qui ont taqwa » [sourate Al-Ma'ida : 27] [2]

'Aisha a dit : « J'ai interrogé le messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wa salam*) concernant le verset:

« Et ceux qui donnent ce qu'ils donnent (c'est-à-dire, l'aumône et d'autres bonnes actions), tandis que leurs cœurs tremblent par crainte. »

Sont-ils ceux qui boivent de l'alcool et volent ? » Il (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit : « Non, ô fille de As-Siddiq. Mais plutôt ils sont ceux qui jeûnent et prient et donnent l'aumône, craignent qu'ils ne soient pas acceptés d'eux. Ils sont ceux qui se précipitent pour faire de bonnes actions et ils sont les premiers pour les faire. »

Donc prenez garde, prenez garde- de retourner en arrière après avoir atteint la guidée, de s'égarer après la persévérance! Et demandez à Allah de vous donner l'endurance dans l'accomplissement des actes pieux et la constance dans l'accomplissement des bonnes actions. Et demandez à Allah qu'Il vous accorde une bonne fin, afin qu'Il accepte notre Ramadan.

Notes de bas de page :

[1] *Sahih Muslim* (n°38)

[2] *Lata'if-ul-Ma'arif* (pg. 246)

Article tiré du site al-manhaj.com

Source : *Ahadith As-Siyam : Ahkam wa Adab* (pg. 155-157)

Traduit par les salafis de l'Est